



Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communautaires

Cherbourg-en-Cotentin, le 7 mars 2025

Nos réf : CA n° CAC-PALE-DAG-2025-6075
Dossier suivi par le service Vie Institutionnelle
vie.insti@lecotentin.fr

OBJET : Réunion du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à la réunion du **Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin** au cours de laquelle il sera procédé à l'élection du Président et de l'ensemble des membres du Bureau. Elle se tiendra le **Jeudi 13 mars 2025 à 18 h 00** au complexe sportif Marcel Lechanoine situé allée du stade, 50700 Valognes.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024
Décisions du Président rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Décisions du Bureau rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

- 1 - Élection du Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 2 - Élection des Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 3 - Élection des autres membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 4 - Délégations de pouvoir au Bureau et au Président
- 5 - Collaborateur de cabinet - maintien des emplois créés en 2020

Questions diverses.

Pour des raisons organisationnelles, il vous est demandé d'être présent au complexe sportif à partir de 17h30.

La séance du Conseil est publique et sera diffusée en direct sur la page YouTube de la Communauté d'Agglomération.

Concernant les communes qui ne disposent que d'un seul siège, je rappelle qu'en cas d'absence du délégué titulaire, le délégué suppléant ne pourra participer avec voix délibérative au conseil communautaire que si le délégué titulaire m'en a informé en complétant l'avis d'absence ci-joint.

Pour rappel, le règlement intérieur a instauré une modulation de l'indemnité, opérée en fonction de la participation effective des conseillers communautaires titulaires aux réunions. Une feuille de présence sera ainsi tenue par les services communautaires durant la séance.

La réfaction de l'indemnité n'est effectuée qu'au vue des absences non justifiées. Les motifs possibles de justification sont précisés dans les règlement intérieur .

Toute justification d'absence doit parvenir par écrit à la vie institutionnelle (vie.insti@lecotentin.fr).

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Jacques COQUELIN



FORMULAIRE D'ABSENCE

Je soussigné(e),

Commune de

Pôle de proximité

membre titulaire du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin informe le Président de séance de mon absence au Conseil Communautaire **du 13/03/2025**,

pour le motif suivant :

.....

(se référer aux motifs valables indiqués dans le règlement intérieur)

En conséquence,

PROCURATION

(je n'ai pas de suppléant, ou mon suppléant / ma suppléante est indisponible (*)

je donne **procuration** à
afin de me remplacer à la réunion du Conseil de la Communauté d'agglomération du Cotentin et de prendre part à toutes les délibérations et au vote de l'ordre du jour, comme je pourrais le faire moi-même.

Fait à

Le

SIGNATURE (à faire précéder de la mention manuscrite « BON POUR PROCURATION »)

OU()**

SUPLÉANCE

(J'ai un suppléant / une suppléante)

mon **suppléant/ma suppléante**
siège à ma place avec voix délibérative.

Fait à

le

SIGNATURE

(*) En cas d'absence du suppléant, le délégué titulaire a la possibilité de faire une procuration au délégué titulaire de son choix

() 1 Seul choix possible**